

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 3 décembre 2019

Présents :

Fabrice Dalongeville, Véronique Joly, Gérard Kersemaker, Sylviane Mierlot, Patrick Lamoureux, Laurent Desmet, Yannick Herbain, Nadine Lemoine, S.Derriche, Alain Martin.

Excusés : Laurence Cohen-Carraud (pouvoir Sabrina Derriche), Frédéric Mommelé, Jean-Paul Nuyttens, Francis Meunier (pouvoir à Mr Lamoureux).

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2019

Secrétaire de séance : Sabrina Derriche

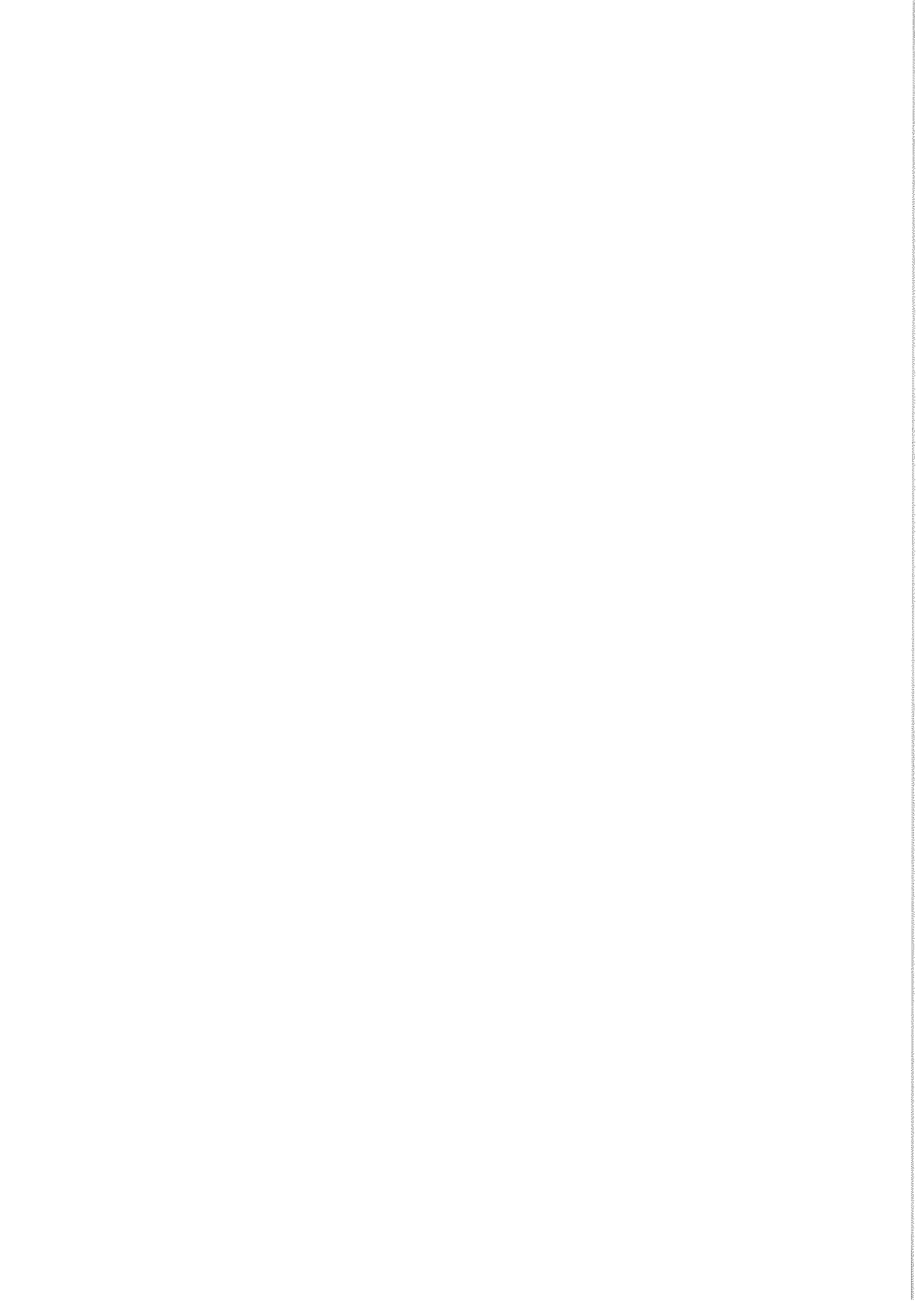
1/ Intervention pour la création d'un centre de santé du Pays du Valois

Le maire souhaite la bienvenue aux représentants du collectif qui souhaite la création d'un centre de santé dans le Pays de Valois. Les représentants sont Hélène Masure, Christian Max et Martine Vuiton. Le collectif fait une présentation d'une heure. La distinction est faite entre « maison de santé » et « centre de santé ». Pour faire simple, le second vise à salarier les médecins et mieux tenir compte de leurs nouvelles attentes dans l'exercice de leur métier tandis que le premier souhaite réunir dans un même espace des praticiens libéraux. A Crépy en Valois, plusieurs projets sont en cours : celui de centre de santé qui se concentre sur la santé (projet soutenu par le collectif) ; le projet porté par la clinique Saint Côme de faire une antenne à Crépy-en-Valois ; il y a ensuite les médecins libéraux qui ont un cabinet indépendant.

Un échange s'engage avec le conseil. Beaucoup de questions sont posées autour d'un projet immobilier qui accompagnerait le dossier St Côme, de la position de la municipalité de Crépy-en-Valois, de celle de la Communauté de Communes du Pays de Valois. Tous sont d'accord pour constater que la situation médicale dans le territoire s'est progressivement dégradée et qu'il est devenu difficile de prendre des rendez-vous.

Le collectif indique que des territoires qui ont mis en place des centres de santé en salariant les médecins ont réussi à les faire venir contrairement à ceux qui ouvrent des maisons médicales : sont cités le Pays du Noyonnais et le Pays de Coucy-le-Château. Sur ce point, le maire indique que la question de la santé sera abordée au cours des prochaines élections locales, notamment à la communauté de communes qui devra réfléchir à la prise de compétence « Santé » pour pouvoir aider le développement d'un centre de santé du Valois.

Le conseil municipal reprend son ordre du jour.



Le maire remercie les intervenants et reprend l'ordre du jour. Fabrice Dalongeville propose de respecter une minute de silence en mémoire de notre collègue Daniel Herbain. Il rappelle l'engagement de ce dernier au service de l'intérêt général. Après la minute de silence, Yannick Herbain remercie le maire pour les hommages que la commune a rendu à son père, notamment lors de la remise de la deuxième fleur à Abbeville.

2/ Décision Modificative n°1

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la demande de la perceptrice, il est nécessaire de procéder à l'écriture budgétaire suivante :

001 Invest D	-0.94€
002 Fonc R	-41 963.06€
021 Invest R	-41 963.06€
022 Fonct D	-4 014.87€
023 Fonct D	-41 963.06€
1068 Invest R	41 963.06€
202/20 Invest D	0.94€
2158/21 Invest D 55	94 677.00€
2158/041 Invest D 55	-94 677.00€
6232 Fonct D	1 400.88€
673 Fonct D	2 613.99€

3/ Délibération indemnités perceptrice

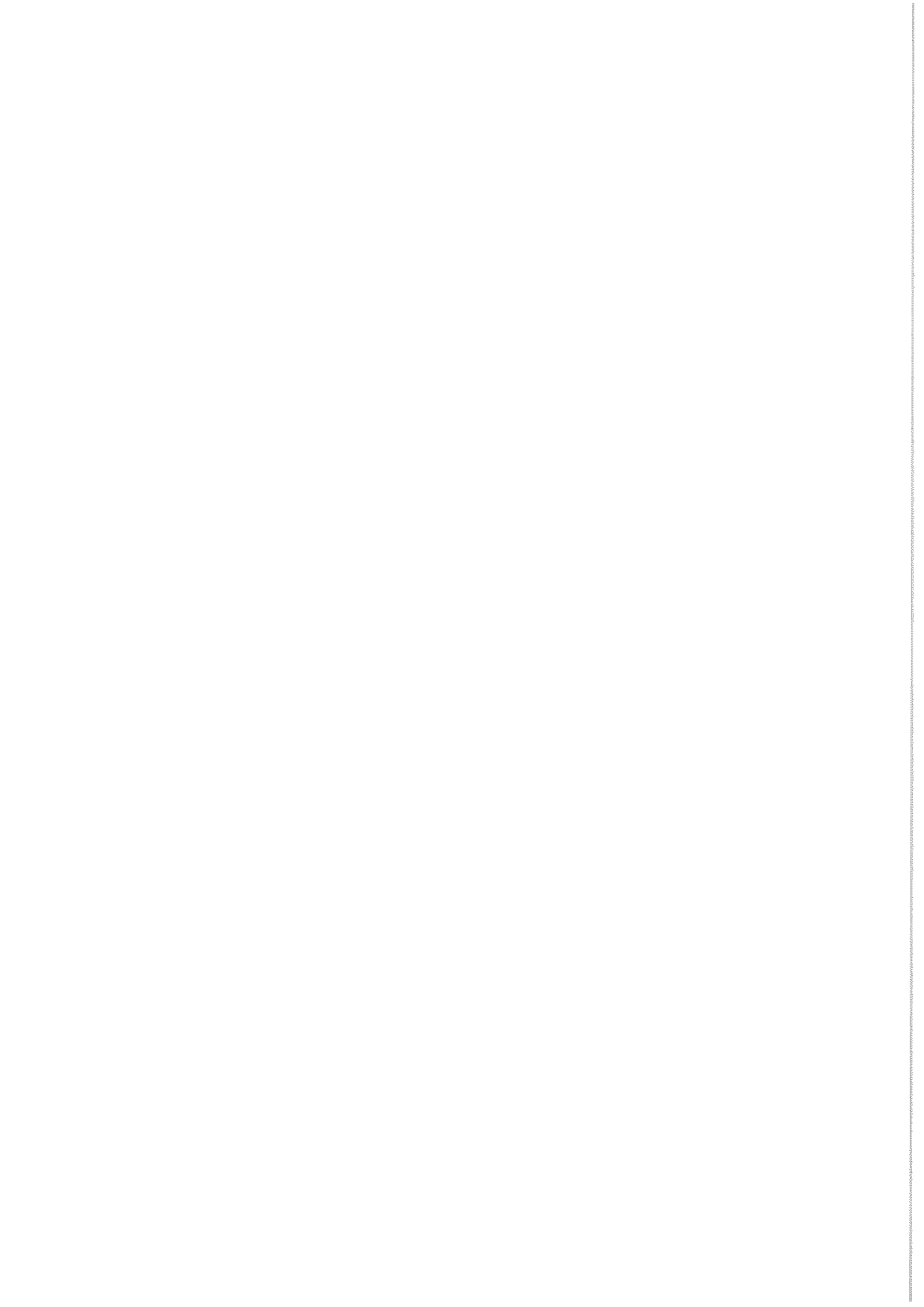
Après explications, le conseil municipal :

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide:



- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et budget,
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Sylvie DEDOMENICO, receveuse municipale soit 346.69€ Brut.

4/ Fleurissement : obtention de la deuxième fleur

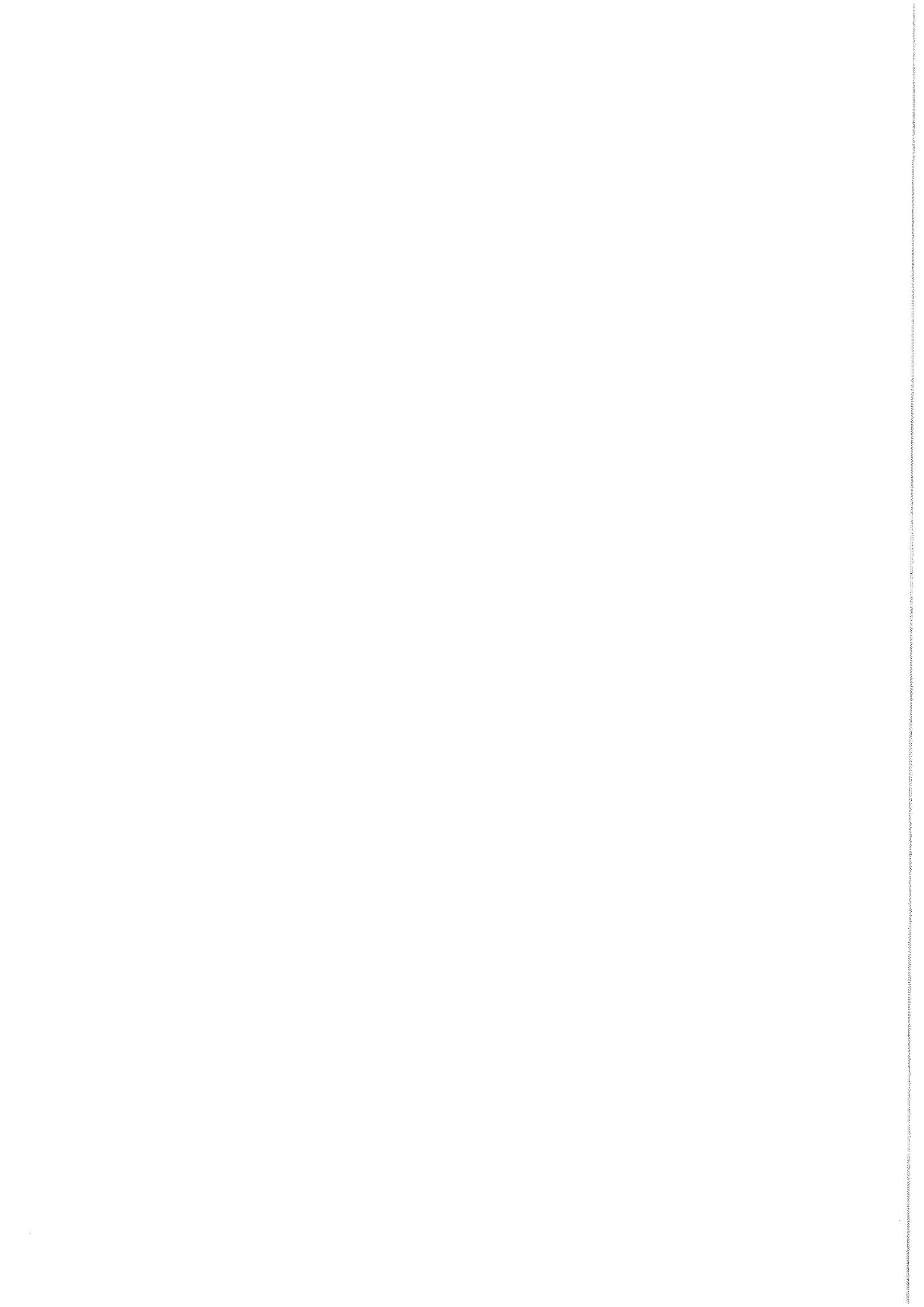
Le maire prend la parole pour évoquer l'attribution de la 2ème fleur pour le « village. Il indique également que la commune a fini troisième des Hauts de France pour l'engagement des citoyens. Fabrice Dalongeville félicite tout le monde, les élus, les techniciens et les habitants de la commune. Le maire souligne que cette deuxième fleur est dédié à Daniel Herbain, qui a tant oeuvré pour y parvenir à travers l'embellissement du pays. Après échange, le conseil décide de célébrer cette deuxième fleur à l'occasion des vœux de bonne année à la Saint-Vincent.

5/ Plan local d'Urbanisme : avancement du dossier

Le maire fait un point sur le dossier PLU. Deux réunions ont déjà été organisées depuis septembre 2019. Beaucoup plus techniques, elles concernent le règlement et le zonage. Il a été rappelé que les contraintes environnementales sont très fortes à Auger. Avec les choix qui ont déjà été faits dans le PADD, les orientations du Scot et du Parc Naturel Régional Oise Pays de France sont anticipées. Ce qui se précise sur le zonage entre les zones urbaniser, à urbaniser et naturelles. Concernant le hameau de St Mard, en raison du massif forestier, l'urbanisation ne pourra plus être envisagée. Les pâtures d'Auger-Saint-Vincent peuvent être identifiées comme des espaces de respirations paysagères. La densification peut donc être envisagée dans les autres espaces dits de dents creuses. Concernant les terrains communaux qui pourraient être urbanisés (haut de la rue Sainte-Marie vers Chaumont et sortie de Villeneuve-sur-Auger vers Ormoy-Villers), il s'agira d'envisager un nombre limité de terrain et un aménagement de type éco-quartier. Une prochaine réunion est fixée au mardi 17 décembre à 14h30.

6/ Assainissement : avancement du dossier

Le maire explique les différentes initiatives qu'il a prises depuis avril pour faire avancer le dossier assainissement tout en défendant les intérêts de la commune et de ses habitants. Suite à une rencontre avec la Ministre Wargon en charge de l'environnement en marge du Grand débat organisé à l'Élysée, un



dossier lui a été envoyé reprenant l'ensemble des pièces du dossier et expliquant la position défendue par la commune. A la suite de quoi, une saisine a été adressée au Préfet de l'Oise pour que ses services se mobilisent sur ce dossier sensible et apportent des premières réponses financières. Des temps d'échanges avec Fabienne Clairville, responsable Eau et Assainissement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont été entrepris. Ils ont permis d'apporter des réponses notamment de la part de l'Agence de l'Eau dont les financements pour l'assainissement ont été en très grande partie supprimés dans son nouveau programme. Une réunion en sous-préfecture est programmée le mardi 17 décembre 2019 avec les services de l'État concernés. Elle permettra de partager une nouvelle fois la position de la commune et de fixer une nouvelle réunion financière en janvier 2020. Fabrice Dalongeville ajoute qu'il a le sentiment que la prise de conscience de l'État et de ses services dans l'Oise est réelle. Les questions environnementales et climatiques sont devenues si fortes que les lignes commencent à bouger pour solutionner un dossier complexe comme celui d'Auger-Saint-Vincent. Il indique également qu'il faut garder le cap de fermeté sur le financement même si les habitants s'impatientent dans la réalisation des travaux.

7/ Questions diverses :

Questions Diverses :

Fabrice Dalongeville :

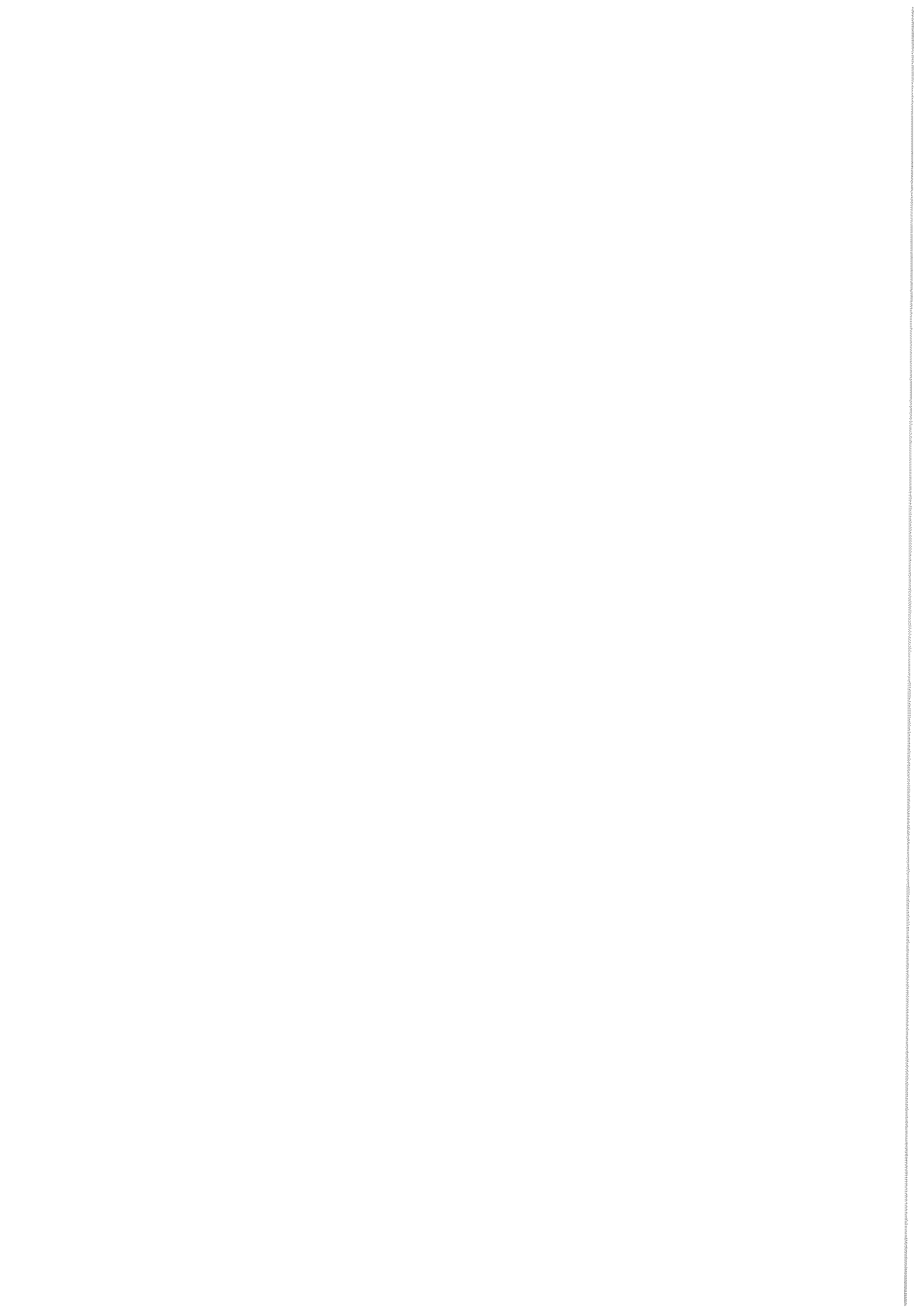
< **Le service minimum.** Un mouvement de grève est en cours pour s'opposer au projet de réforme des retraites. Tous les enseignants d'Auger-Saint-Vincent sont en arrêt de travail. Un service minimum est organisé en lien avec le Centre social de Nanteuil-le-Haudoin du jeudi 5 décembre 2019 :

< **La fibre optique** : Le maire indique au conseil que la commune n'a pas été informée que la commercialisation de SFR avait démarré. Le calendrier annoncé par le SMTHD ne prévoyait une offre qu'au printemps 2020. Le maire indique avoir pris des contacts avec la direction départementale d'Orange pour connaître leur déploiement. Un point sera fait auprès des habitants.

< **Boulangier** : Le maire informe le conseil qu'il a proposé au boulanger de Rully d'installer un distributeur de pain et qu'il a accepté. Laurent Journeux pense pouvoir installer sa machine en janvier 2020.

< **Travaux** : le maire indique au conseil qu'il faut prévoir une intervention d'urgence sur les routes communales pour boucher les trous devenus dangereux. Une équipe sera constituée pour les réaliser.

< **Eau potable**: Le maire indique que contrairement à ce que le Syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent avait prévu, il n'y aura pas d'intervention cette



année en renforcement de réseau dans la rue de la Sainte-Marie qui est pourtant qualifiée en très mauvais état (d'où affaissement ?).

< **Location immobilière** : Le maire indique que des travaux ont été réalisés dans l'ancienne mairie. Une nouvelle locataire vient de prendre possession du logement.

< **Eglise** : Le maire fait un point rapide sur le dossier église en indiquant que la partie subventions est bouclée (financement à hauteur de 80%) et qu'une réunion est prévue pour terminer le montage avec la fondation du patrimoine le vendredi 6 décembre à 12h.

< **Elections municipales**. Le maire indique que les 15 et 22 mars 2020. Il n'y a pas de modification de seuil ni de modification pour l'intercommunalité.

< Réunions en commission des élus :

Mercredi 11 décembre à 18h. Commission Cadre de vie : Presbytère.

Mercredi 18 décembre à 18h : Commission Finances.

< **Demande de Laurence Cohen-Carraud**. Le maire indique que conseil que Laurence Cohen-Carraud demande si on peut transmettre aux membres du conseil municipal, le questionnaire transmis par le CCPV sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoires). Serait-il envisageable de le transmettre également à toutes les familles d'Auger-St-Vincent ? Le maire répond que oui c'est possible, les documents sont en mairie.

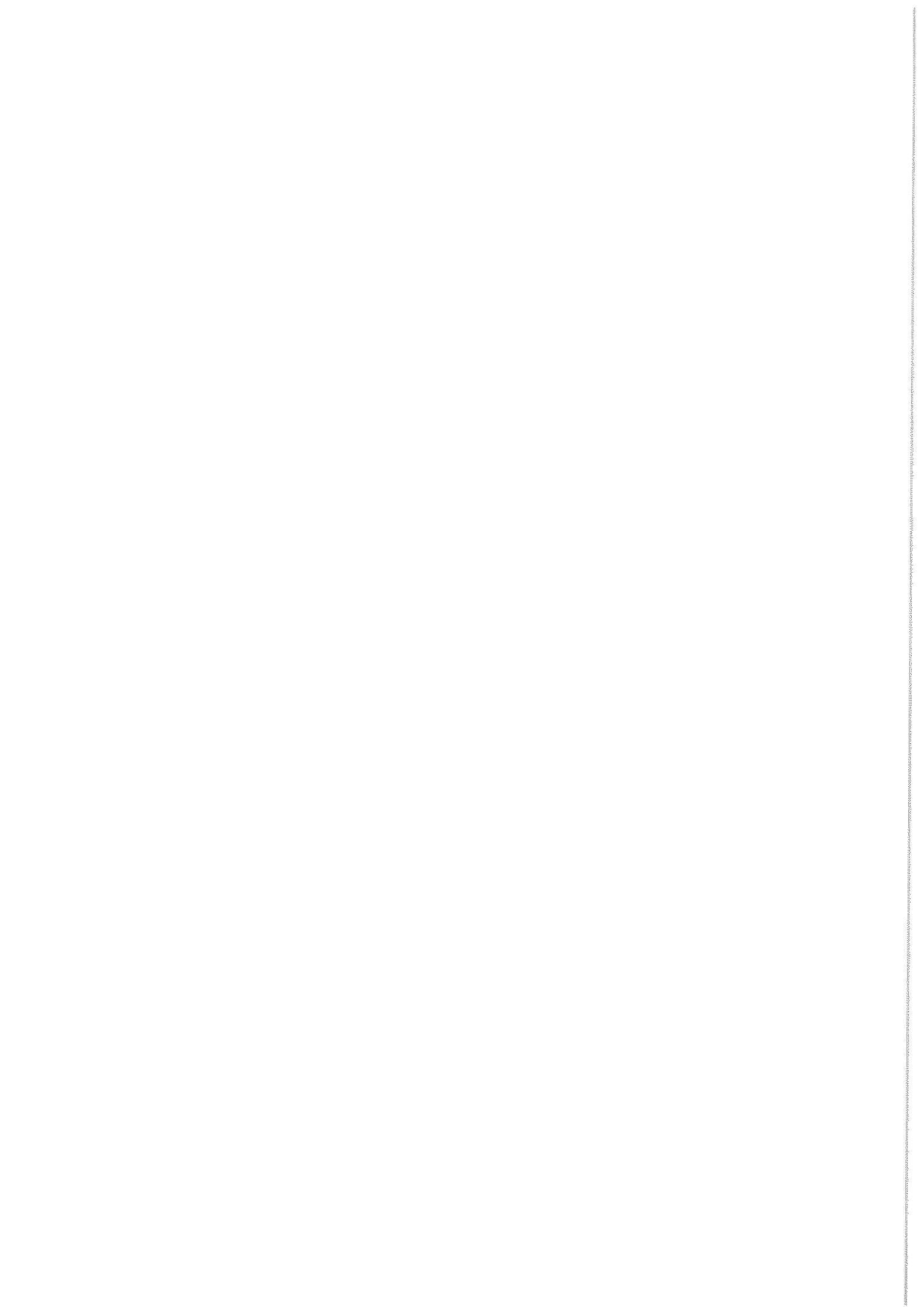
Laurence Cohen-Carraud indique également être allée le 28 novembre 2019 au concert-débat organisé par la CCPV autour du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Valois, ce document de planification sur l'avenir climatique et énergétique du territoire.

Ses principaux objectifs sont :

- l'atténuation du changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique en construisant ensemble la feuille de route vers une société et une économie « décarbonées » en privilégiant le développement des énergies renouvelables.

Il a été demandé à chacun de faire des propositions pour l'élaboration de ce PCAET; sur les actions qui vont être concrètement mises en place : Toutes les idées sont bonnes à prendre. A chacun d'y réfléchir en dehors ou au sein du conseil municipal. A transmettre à David Védie (CCPV) : david.vedie@cc-paysdevalois.fr

Nadine Lemoine : Rue des cornouillers, elle constate un problème de circulation notamment quand les parents amènent les enfants à l'école ou au périscolaire. Il est nécessaire de faire le gendarme car ils font n'importe quoi. Il



faudrait soit un courrier dans les cahiers; soit demander aux gendarmes de passer; soit placer Bertrand devant le périscolaire. Les affiches du défibrillateur sont dégradées, il faudrait les refaire.

Sabrina Derriche. Elle rappelle que la remise des colis destinés aux anciens de la commune se déroulera le 14 décembre 2019 à partir de 15 heures dans la salle des Cornouillers. Sabrina Derriche ajoute que le CCAS a remis à l'occasion des fêtes des livres de Noël et des places de cinéma. Elle ajoute enfin qu'une enquête a été entreprise avec le maire à la demande de la Préfecture concernant la non scolarisation d'un enfant de plus de trois ans.

Patrick Lamoureux. Concernant l'éclairage public, un devis a été demandé à Coretel pour renouveler les éclairages très anciens. Par ailleurs, le voisinage se plaint des aboiements d'un chien situé Rue Pomponne. Ensuite, des vidanges intempestives dans les caniveaux sont relevés ici et là et c'est strictement interdit. Enfin, les travaux de maintenance pour la chaudière s'élève à environ 2 400 euros. Mais la solution privilégiée est plus pérenne que celle envisagée initialement pourtant plus onéreuse.

Le conseil municipal est levé à 23h30.

Le Maire, F. DALONGEVILLE

